

Attention, ce document est un **résumé** du programme de subvention.

L'évaluation de votre dossier de candidature se fera en fonction des détails du programme*.

Veillez impérativement les consulter en débutant votre demande.

Le Décanat de la Recherche ne peut être tenu responsable pour l'omission de consulter les règles des organismes subventionnaires.

Titre du Programme :	Programme visage municipal (MUN)					
Organismes subventionnaires :	FRQNT					
Date de mise à jour	22/08/2022					
Domaines / AXES :	Tous					
Date de soumission LOI :	Interne		Organisme		Sélective?	Non
Date de soumission	Interne	14/09/2022	Organisme	21/09/2022		

Partenaire industriel(s)?	Oui (municipalité)			
Partenaire Académique(s)?	Non			
Nombres Années	Min	2	Max	2
Montant Subvention	Min		Max	50 000\$ / ans
Ratio de Financement	Variable en fonction du nombre d'habitant de la municipalité (15% - 30%)			
Condition d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> Le ou la CP est une chercheuse ou un chercheur de statut 1, 2 ou 3, tel que défini dans les RGC. Les projets doivent être réalisés par une équipe incluant le ou la CP ainsi qu'au minimum un cochercheur ou une cochercheuse de la Municipalité (COC Municipalité). 			
Critère ÉDI?	Oui		Critère ACS+?	Non

Objectifs du programme

Le programme Visage Municipal (MUN) a pour objectif général le développement de projets de recherche menés en partenariat entre le milieu de la recherche et les acteurs clés du milieu municipal et du territoire du Québec.

Plus spécifiquement, ce programme a pour objectifs de :

- Soutenir la réalisation de projets de recherche arrimés sur les besoins et les défis des Municipalités ;
- Exercer un effet levier décisif pour le développement de projets de recherche définis et menés en partenariat entre les établissements postsecondaires et les Municipalités du Québec ;
- Offrir un milieu de qualité et stimulant pour la formation et l'encadrement de la relève en recherche ;
- Renforcer l'engagement du FRQNT et de la communauté scientifique auprès de la société en appuyant des projets répondant aux besoins des Municipalités du Québec en matière de recherche, d'innovation et de développement de compétences.

Documents requis

- Description du projet (10 pages) : Section « Description du projet ou de la programmation » n'incluant pas la section EDI.
- Bibliographie (1 page) : Section « Bibliographie » du formulaire FRQnet. Facultatif.
- Justification des dépenses prévues pour le financement du FRQNT (2 pages) : Section « Budget ».
- Attestation de contribution de la Municipalité : Section « Contribution des partenaires du projet ».
- Justification du montant supplémentaire demandé pour dégageant : Section « Dégageant – collègues ».
- CV abrégé des COC de la Municipalité (3 pages) : Section « Cochercheurs ou cochercheuses ». Consultez le document CV abrégé FRQ – informations attendues dans la Boîte à outils.
- Prise en compte des principes de l'équité, diversité et inclusion (500 mots) : Section « Équité, diversité et inclusion ». Se référer au critère d'évaluation 4 pour des précisions sur ce que doit contenir cette section.
- Autres documents :
 - A. Une lettre d'appui de chaque Municipalité partenaire indiquant comment la Municipalité entend contribuer au bon déroulement du projet de recherche ET pourra bénéficier des résultats du projet de recherche.
- CV commun canadien et liste des contributions détaillées (Portfolio électronique FRQnet)

Procédure de soumission

Via le [Portail FRQNT](#).

Une Municipalité peut appuyer **jusqu'à quatre demandes de financement** dans un même concours.

Le ou la CP peut participer à plusieurs demandes à titre de CP.

Autres / Points Importants

- Maximum trois cochercheurs ou cochercheuses supplémentaires (COC).
Ces personnes œuvrent dans des domaines de recherche couverts par l'un ou plusieurs des 3 FRQ.
- **N'est pas admissible en tant que COC de la Municipalité :**
 - Le maire ou la mairesse de la municipalité ainsi que toute personne membre du conseil municipal ;
 - La personne qui correspond aux statuts 1, 2, 3, 4a, 4b tel que définis dans les RGC ;
 - Toute personne rémunérée par – ou sous contrat avec- un établissement postsecondaire pour des activités de recherche au moment du dépôt de la demande et pendant toute la durée du financement.

*Liens / Personne contact

[Clément Rousseau, Conseiller à la recherche ÉTS](#)

<https://frq.gouv.qc.ca/programme/programme-visage-municipal>

visage.municipal.nt@frq.gouv.qc.ca